



**Orientations générales pour 2016 soumis à amendements éventuels  
pour adoption lors de l'assemblée plénière du 21 janvier 2016**

*Soumis au Conseil pour amendements éventuels à transmettre  
au secrétariat général avant le 18 janvier 2016*

## **Préambule**

Les orientations générales ont pour objet de **compléter l'ensemble des projets d'avis émis par les différentes commissions thématiques** du Cnis. Elles **mettent en exergue les attentes considérées comme majeures par le Conseil** - ces attentes pouvant concerner des domaines transversaux ou thématiques.

Le Conseil est attaché à **une statistique publique indépendante qui a les moyens d'alimenter le débat public**. Il affirme sa volonté de contribuer à l'accroissement de l'efficacité de la statistique publique en renforçant le dialogue entre tous ses producteurs et ses utilisateurs.

S'inscrivant dans le cadre du moyen terme 2014 - 2018, les orientations de 2016 actualisent les orientations du moyen terme, en tenant compte des avancées et de l'actualité des années récentes.

**Elles reprennent et complètent les avis 1 à 5 de 2015 qui conservent toute leur actualité. L'avis n° 6 est consacré à un sujet émergent important qui porte sur les transformations que le numérique apporte dans la vie économique et sociale.**

## **Avis n° 1 - Contribuer à faciliter l'accès aux données**

*Référence : avis n° 1 et n° 8 de l'avis général de moyen terme*

Le Conseil agira pour faciliter l'accès aux données de la statistique publique des différents utilisateurs selon des modalités adaptées.

Lorsqu'il y a publication des données, il est important de faciliter leur compréhension et leur appropriation par les utilisateurs selon deux voies :

- a) accompagner l'utilisation des données mises à disposition, d'une part en joignant aux données des documents de synthèse précisant leur domaine de pertinence et, d'autre part, en développant les informations sur leur qualité et plus généralement leurs principales caractéristiques ;
- b) permettre la réutilisation des données en les mettant à disposition dans des formats intégrables à d'autres bases de données et, par ailleurs, rendre visibles sur les sites de diffusion les procédures à suivre par les publics bénéficiant d'accès particuliers.

Pour ce qui concerne les chercheurs, le Conseil s'est impliqué dans l'accès aux données fiscales ; il a publié le rapport du groupe de travail « Accès aux données du secteur bancaire et financier » ; il se tiendra informé des progrès faits sur l'accès aux données de santé suite à la loi relative à la santé. Il suivra les avancées du projet de loi sur le numérique et notamment l'article relatif aux appariements. Il examinera les questions posées pour l'accès aux données détenues par les organismes de protection sociale.

Il s'intéresse également à la possibilité de recourir, pour la statistique publique, à des données privées.

Dans tous les cas, il convient de prendre en compte les exigences de confidentialité et de respect des secrets protégés par la loi.

Le Conseil suivra régulièrement l'évolution des actions de la statistique publique dans ces domaines.

## **Avis n° 2 - Éclairer les comparaisons internationales**

*Référence : avis n° 4 de l'avis général de moyen terme*

Le Conseil constate que les comparaisons internationales, notamment européennes alimentent de plus en plus le débat public et sont utilisées pour évaluer les politiques publiques mises en œuvre et proposer des alternatives.

Dans ce contexte et en prolongement de l'avis n° 4 de l'avis général de moyen terme demandant une mise en perspective internationale des statistiques françaises, le Conseil souhaite la poursuite de la diffusion de comparaisons internationales, mais insiste pour que - au-delà de la mise à disposition des données - la statistique publique s'attache, dans les domaines estimés prioritaires, à analyser et expliquer les écarts constatés entre la France et les autres pays.

Plus précisément, il s'agira d'analyser les écarts sur les sujets majeurs du débat économique et social, en distinguant ce qui relève de différences de systèmes sociaux ou fiscaux, de nomenclature ou de champ et ce qui traduit des écarts de performances.

L'action du Conseil se concrétisera en 2016 par la réalisation d'un colloque sur ce sujet.

## **Avis n° 3 - Mettre le citoyen en capacité de comprendre et d'utiliser les données de la statistique publique**

*Référence : avis n° 1 de l'avis général de moyen terme*

À l'occasion des travaux réalisés en commission, le Conseil constate fréquemment que les sources et les données disponibles sur un thème donné sont très nombreuses et qu'il devient difficile pour l'utilisateur de les connaître. Le Conseil veillera à ce que les suggestions des utilisateurs pour y remédier soient portées à la connaissance des producteurs.

Parce qu'il importe que les données de la statistique publique soient utilisées de manière pertinente, le Conseil estime souhaitable que leurs utilisateurs soient accompagnés le mieux possible et agira, pour sa part, en ce sens. Cette préoccupation rejoint les questions de formation et de pédagogie. Le Conseil recommande au service statistique public :

- a) d'identifier des relais et des lieux de diffusion de la connaissance ;
- b) de produire des documents qui donnent une vision synthétique et didactique sur un sujet donné dans les domaines où les données sont foisonnantes et de veiller à l'ergonomie des entrées thématiques sur les sites de diffusion afin que l'utilisateur prenne la mesure des différents aspects pris en compte ;
- c) de mieux faire connaître les outils pédagogiques déjà développés et mis à disposition comme les vidéos, les dossiers et les communiqués de presse, de développer de nouveaux outils pédagogiques et de les diffuser sur les sites Internet.

#### **Avis n° 4 - Suivre la diffusion du tableau de bord des indicateurs complétant la mesure du produit intérieur brut (PIB) et des informations utiles à sa compréhension**

*Références : avis n° 30 de l'avis général de moyen terme, avis n°4 de l'avis général de 2015, avis de 2015 n° 3 de la commission « Environnement et développement durable »*

Un tableau de bord comprenant dix indicateurs compatibles avec le cadre théorique international et complétant le PIB dans les domaines social, économique et environnemental a été retenu par le Gouvernement. Il alimentera un rapport annuel annexé au projet de loi de finances.

C'est une avancée importante, qui correspond à la demande du Conseil dans ses avis généraux n° 30 de moyen terme et n° 4 de 2015.

Le Conseil veillera à la diffusion de ce tableau de bord et des autres indicateurs complémentaires au PIB, de ses mises à jour et des informations utiles à sa bonne compréhension.

#### **Avis n° 5 - Améliorer la connaissance de la dépense territoriale**

*Référence : avis n° 36 de l'avis général de moyen terme*

Le Conseil souhaite que les avancées sur la mesure du poids de l'action publique en termes de dépenses dans les territoires se poursuivent, en raison notamment de l'importance des enjeux de cette mesure en termes de démocratie et de gestion des finances publiques. Il demande que le groupe de travail piloté par la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et qui associe l'Insee et le secrétariat général du Cnis soit relancé. Ce groupe devrait s'attacher à mesurer la dépense publique aux différents niveaux de l'organisation décentralisée du territoire. Il veillera à intégrer les départements d'Outre-mer (DOM) dans les dépenses de l'État.

Le Conseil insiste sur l'importance de maintenir la saisie des variables de localisation dans les systèmes d'information.

Il s'impliquera pour une meilleure connaissance des dépenses des collectivités locales, connaissance qui demeure aujourd'hui insuffisante.

#### **Avis n° 6 - Progresser dans la mesure de l'économie numérique**

Le Conseil, conscient des fortes évolutions de l'économie en matière de transformation numérique, souhaite participer aux échanges permettant de mieux cerner le périmètre de « nouvelle économie », « économie numérique », ou encore « économie du partage » afin d'identifier ce que l'on sait déjà mesurer et ce qui reste à faire en fonction des préoccupations et besoins exprimés.

À cette fin, le Conseil lancera en 2016 une réflexion qui pourra prendre la forme d'un groupe de travail associant des organismes concernés afin d'organiser à ce sujet un colloque en 2017.